

Commune: LE GUA  
Départ. : ISERE  
Canton : PONT-DE-  
CLAIX

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 038-213801871-20250603-DEL\_591\_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 26 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10.

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 16

Présents : (14)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyril, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme BRULEY Audrey, Mme REVOL Estelle, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. NIGRA Daniel, M. DUSSERT-ROSSET Tristan, Mme LELONG Isabelle, M. SOUCHON Rémy.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme VEDELAGO Chrystelle a donné pouvoir à Mme GLÉNAT Anne.

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent a donné pouvoir à M. M. SOUCHON Rémy.

Absents : (3)

Mme BENELLE Annie, M. REBIFFÉ Guillaume, M. SCUDELER Aurélien.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine FERRARA

**DÉLIBÉRATION N° 591-2025 - TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES POUR LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

M. Le Maire donne la parole à Mme Estelle REVOL, conseillère municipale, qui propose au Conseil Municipal de voter les tarifs de locations des salles communales pour les intervenants qui dispensent des activités culturelles et sportives selon un calendrier qui est calé sur celui de l'année scolaire et non de l'année civile.

Ces intervenants sont sélectionnés au préalable par la commission Animation au regard du contenu des activités proposées et du profil de l'intervenant.

Mme REVOL rappelle le tarif voté de 73 € TTC pour la période de septembre 2024 à juin 2025 inclus, par délibération n° 541-2024 du 18 septembre 2024, étant précisé qu'il s'agissait d'un tarif forfaitaire quel que soit le nombre de salles utilisées et le nombre d'heures de cours hebdomadaires.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la commission finances réunie le 12 mai dernier a souhaité mettre en place un tarif différencié selon les salles utilisées et le nombre d'heures de cours hebdomadaires.

Aussi, Mme REVOL propose les tarifs TTC en euros suivants, pour la période de septembre 2025 à juin 2026 inclus et précise que la facturation sera annuelle et en début d'année scolaire.

Elle précise que pour la Maison du Parc et la salle sous-sol de la mairie, le même tarif est proposé et les intervenants qui dispensent des cours dans ces deux salles feront l'objet d'une facturation groupée en fonction du nombre total d'heures hebdomadaires.

Par contre, la salle polyvalente des Saillants fait l'objet d'un tarif différencié et d'une facturation à part selon le nombre d'heures de cours hebdomadaires dans cet équipement rénové.

	≤ à 1 h de cours /semaine	> à 1h et ≤ à 2 h de cours /semaine	> à 2 h de cours /semaine
Maison du parc/Prélenfrey et Salle sous-sol/Mairie	66,00	96,00	122,00
Salle L'Ardente/Les Saillants	132,00	192,00	244,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 16 voix pour :

Valide les tarifs de location de salles communales ci-dessus pour les intervenants extérieurs pour l'année scolaire 2025-2026.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :*

*Signature du secrétaire de séance*

*Extrait certifié conforme  
Le Gua, le 03 juin 2025  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA*

